



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question au Gouvernement n° 2010

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Serge Roques.

M. Serge Roques. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Comme la République, la France est une. Elle ne sera forte, prospère et heureuse que si l'ensemble de son territoire se développe harmonieusement.

Il est donc d'intérêt national que le monde rural demeure vivant. Il ne peut y prétendre que si les derniers services publics encore présents ne l'abandonnent pas. C'est d'ailleurs pour marquer un coup d'arrêt à une hémorragie continue durant toutes les années 80 que les gouvernements issus de la majorité actuelle ont décidé, depuis 1993, un moratoire pour les services publics jusqu'au 31 décembre 1997.

Cette décision politique est heureuse, mais elle se heurte à une pratique administrative de fond qui privilégie toujours l'organisation des services pour leur propre compte et leur propre confort plutôt que l'aménagement du territoire qu'ils desservent.

Un an avant la fin du moratoire, on a le sentiment que l'administration de La Poste, en particulier, prépare avec empressement et frénésie une nouvelle restructuration de ses services.

C'est ainsi que, dans l'Aveyron, le projet de reorganisation du réseau postal, s'il était mis en œuvre, entraînerait la fragilisation de trente-cinq bureaux ou recettes rurales, auxquels on enlèverait l'activité de distribution du courrier. Pas moins d'une dizaine de cantons, souvent parmi les plus isolés, seraient ainsi privés de tout bureau de poste distributeur. Ces plans, que nous espérons tirés sur la comète, ont causé un grand émoi parmi la population et parmi les 300 maires réunis en assemblée départementale, le 8 novembre, comme a pu le constater M. Dominique Perben, venu à leur rencontre. Cette restructuration en chambre a été conçue sans aucune concertation et sans aucun souci d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, des mesures sont-elles réellement en préparation pour la sortie du moratoire ? La Poste, souvent le dernier service public encore présent en milieu rural profond, envisage-t-elle, à son tour, de le désert ? Si tel était le cas, c'est à la partie de notre territoire la plus fragile que serait porté le coup de grâce. J'espère que vous pourrez rassurer les Aveyronnais sur les intentions de La Poste et, à travers eux, tous les représentants de la France rurale, dont la vitalité est essentielle pour l'ensemble du pays. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le député, le Gouvernement s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucune fermeture de bureau de poste jusqu'à la fin du contrat de plan qui lie l'État et La Poste, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1997 et jusqu'à la conclusion du nouveau contrat de plan.

Cette contrainte imposée à La Poste n'est pas sans conséquence sur sa situation financière, d'autant qu'elle doit affronter une concurrence de plus en plus rude dans le domaine de la messagerie, ouvert au secteur privé depuis plus de dix ans, qu'elle doit s'adapter aux nouvelles technologies et qu'elle doit aussi tenir compte des menaces que fait peser sur son équilibre financier la directive postale qui sera discutée demain à Bruxelles et à laquelle, vous le savez, la France s'oppose.

Dans ces conditions, il n'est pas anormal que La Poste cherche à moderniser son organisation, du moment

qu'aucun bureau de poste, c'est-à-dire aucun guichet ouvert au public, aucun service qui lui est offert, n'est concerné par cette reorganisation. Il serait même suicidaire de prôner l'immobilisme.

J'ai néanmoins demandé au président de La Poste de mener à bien cette reorganisation interne dans la plus étroite concertation, en particulier avec les élus concernés. Je constate que, dans le département de l'Aveyron, cette concertation n'a pas été réalisée correctement. Je demande donc qu'elle soit reprise au départ.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Serge Roques.

M. Serge Roques. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Comme la République, la France est une. Elle ne sera forte, prospère et heureuse que si l'ensemble de son territoire se développe harmonieusement.

Il est donc d'intérêt national que le monde rural demeure vivant. Il ne peut y prétendre que si les derniers services publics encore présents ne l'abandonnent pas. C'est d'ailleurs pour marquer un coup d'arrêt à une hémorragie continue durant toutes les années 80 que les gouvernements issus de la majorité actuelle ont décidé, depuis 1993, un moratoire pour les services publics jusqu'au 31 décembre 1997.

Cette décision politique est heureuse, mais elle se heurte à une pratique administrative de fond qui privilégie toujours l'organisation des services pour leur propre compte et leur propre confort plutôt que l'aménagement du territoire qu'ils desservent.

Un an avant la fin du moratoire, on a le sentiment que l'administration de La Poste, en particulier, prépare avec empressement et frénésie une nouvelle restructuration de ses services.

C'est ainsi que, dans l'Aveyron, le projet de reorganisation du réseau postal, s'il était mis en œuvre, entraînerait la fragilisation de trente-cinq bureaux ou recettes rurales, auxquels on enlèverait l'activité de distribution du courrier. Pas moins d'une dizaine de cantons, souvent parmi les plus isolés, seraient ainsi privés de tout bureau de poste distributeur. Ces plans, que nous espérons tirés sur la comète, ont causé un grand émoi parmi la population et parmi les 300 maires réunis en assemblée départementale, le 8 novembre, comme a pu le constater M. Dominique Perben, venu à leur rencontre. Cette restructuration en chambre a été conçue sans aucune concertation et sans aucun souci d'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, des mesures sont-elles réellement en préparation pour la sortie du moratoire ? La Poste, souvent le dernier service public encore présent en milieu rural profond, envisage-t-elle, à son tour, de le désert ? Si tel était le cas, c'est à la partie de notre territoire la plus fragile que serait porté le coup de grâce. J'espère que vous pourrez rassurer les Aveyronnais sur les intentions de La Poste et, à travers eux, tous les représentants de la France rurale, dont la vitalité est essentielle pour l'ensemble du pays. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le député, le Gouvernement s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucune fermeture de bureau de poste jusqu'à la fin du contrat de plan qui lie l'État et La Poste, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1997 et jusqu'à la conclusion du nouveau contrat de plan.

Cette contrainte imposée à La Poste n'est pas sans conséquence sur sa situation financière, d'autant qu'elle doit affronter une concurrence de plus en plus rude dans le domaine de la messagerie, ouvert au secteur privé depuis plus de dix ans, qu'elle doit s'adapter aux nouvelles technologies et qu'elle doit aussi tenir compte des menaces que fait peser sur son équilibre financier la directive postale qui sera discutée demain à Bruxelles et à laquelle, vous le savez, la France s'oppose.

Dans ces conditions, il n'est pas anormal que La Poste cherche à moderniser son organisation, du moment qu'aucun bureau de poste, c'est-à-dire aucun guichet ouvert au public, aucun service qui lui est offert, n'est concerné par cette reorganisation. Il serait même suicidaire de prôner l'immobilisme.

J'ai néanmoins demandé au président de La Poste de mener à bien cette reorganisation interne dans la plus étroite concertation, en particulier avec les élus concernés. Je constate que, dans le département de l'Aveyron,

cette concertation n'a pas été réalisée correctement. Je demande donc qu'elle soit reprise au départ.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Roques Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2010

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1996, page 7626

Réponse publiée le : 28 novembre 1996, page 7626

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 1996